

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021

Présidence : M. Nicolas Bersier, Président

1 – Appel

23 conseillères et conseillers sont présents, 4 se sont excusés et 1 absent. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

2 – Adoption de l'ordre du jour de la séance

Arrivée du conseiller M. Cyril Magnenat

L'ordre du jour est accepté tel que présenté par 23 oui, 0 non et 1 abstention.

3 – Adoption du précédent procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021 a été envoyé aux conseillères et conseillers. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté par 23 oui, 0 non et 1 abstention.

4 – Rapport de la Commission de Gestion concernant la visite bâtiments et des infrastructures du village

M. Nicolas Languetin lit le rapport.

M. Danilo Perotti précise que benne « inerte » à la déchetterie a été changée, elle n'est pas plus grande mais couverte.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **D'accepter** le rapport tel que présenté
- **De prendre** note des points relevés
- **De décharger** la commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

5 – Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2021-05 relatif au « contrat de parc avec l'Association Parc Naturel régional du Jura vaudois »

M. François Pythoud lit le rapport.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions, soit :

- a) **D'accepter** le contrat de parc basé sur la charte 2023-2032 liant la Commune de Vaulion à l'Association Parc naturel régional Jura vaudois
- b) **De porter** au budget 2023 et suivants les montants correspondants
- c) **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- d) **De relever** la commission de son mandat

sont acceptées par 23 oui, 1 non et 0 abstention.

6 – Préavis et rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis 2021-06 relatif au budget pour l'exercice 2022

Mme Florine Fahrni lit le rapport.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions, soit :

- **D'adopter** le budget de fonctionnement 2022 tel que présenté par la Municipalité et bouclant sur un excédent de charge de CHF 14'647.00
- **De relever** la commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

7 – Rapport de la Commission de Gestion chargée de l'étude du préavis 2021-07 relatif à la « Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026 »

Mme Florine Fahrni lit le rapport. M. David Guignard demande des détails sur les montants englobés pour le cautionnement, soit CHF 3'000'000.00. MM. Claude Languetin et Bernard Martignier répondent qu'il y a des projets de construction auprès d'associations intercommunales dont nous faisons partie comme la construction d'un collège dans le Vallon du Nozon ou la construction d'une caserne de pompiers à Vallorbe. Pour de tels projets, la Commune doit être caution et il faut anticiper pour la législature.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **D'accepter** de fixer le plafond d'endettement à **CHF 6'900'000.00**
- **D'accepter** le plafond de risques pour cautionnements et autres engagements à **CHF 3'000'000.00**
- **De relever** la commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

8 – Communications de la Municipalité et divers

M. Nicolas Bersier, Président, répond à la question de Mme Magali Reymond Chenuz concernant la bénédiction des travaux de la soirée en début de séance. L'art. 50 du Règlement du Conseil stipule « *Le Président peut implorer la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée* » et comme les Vaulienis aime les traditions, il souhaite continuer avec cette coutume. **Mme Magali Reymond Chenuz** s'est renseignée à travers le Canton et cette manière de faire est d'usage dans beaucoup de conseils communaux. Pour cette dernière, il n'y a pas de suite à donner à sa demande.

M. Danilo Perotti, informe qu'il n'a pas de nouvelles à annoncer, ces dossiers sont en cours d'étude et il reviendra avec plus d'informations au printemps 2022.

Mme Caroline Paccaud informe qu'il y a eu des petites réparations sur les bâtiments et remercie le Conseil pour le vote du budget 2022. Le changement des serrures et système de fermeture pourra être effectué rapidement sur les bâtiments communaux.

M. Claude Goy remercie pour le vote pour la continuité avec le Parc Jura vaudois. Le PDRA (Plan de Développement Régional Agricole) a été accepté par le Grand Conseil. Il reste maintenant à signer les conventions et attendre un délai de recours de 3 mois et les subventions pour la réfection de la Dent seront débloquer, nous sommes à bout touchant dans ce dossier.

Les baux à loyer de l'Hôtel des Trois Cœurs, de la Buvette de la Dent, des alpages et des terrains communaux ont tous été signés.

La gravière de la Sagnette est quasiment comblée, encore environ 5'000 m³ et ensuite place à la réhabilitation du pâturage. Un merci particulier à l'amodiatraire de la Sagnette pour sa collaboration et sa compréhension.

Travaux de réfection sur l'alpage de la Busine, coût CHF 407'000.00, subvention de CHF 200'000.00. Pour l'adduction d'eau et d'électricité à la Sagnette et aux Maisons-Doubles, coût CHF 268'000.00, subventions de CHF 170'000.00 (doivent encore être versées).

M. Bernard Martignier nous communique des informations concernant son dicastère pour l'année écoulée. Réfection de la fontaine de la Cantine, Police des constructions pas moins d'une vingtaine de dossiers à traiter et rend attentif aux subventions qui sont octroyées par le Canton dans le cadre de rénovations. Il sera dommage de passer à côté.

SDIS Vallorbe, Vaulion y est très bien représenté. Cette structure fonctionne très bien.

Pour la step, divers travaux et réparations ont été effectués en 2021. Et dans les projets à venir, le doublage des pompes pour le puits du Nozenet et continuer le séparatif du village.

M. Claude Languetin, Syndic répond à une question de Mme Véronique Dupraz-Rutz lors du dernier conseil. La Municipalité a effectué le concept énergétique de la Commune il y a cinq ans. Diverses choses ont été réalisées comme pose de panneaux solaires sur bâtiments de la Commune, passage de tout l'éclairage public en LED. Maintenant le Canton recommande aux communes de se doter d'un Plan Climat communal, c'est un travail sur au moins 4 ans qui regroupera le concept énergétique, la biodiversité et des actions à mettre en place. La Municipalité va entamer les premières réflexions et tiendra le conseil au courant de ses démarches.

Tous les Municipaux ainsi que le Président du Conseil souhaitent à tous les conseillères et conseillers de belles fêtes de fin d'années et leurs meilleurs vœux pour l'année 2022.

M. Nicolas Bersier, Président, informe qu'il est de tradition que le Conseil communal fasse un don de CHF 500.00 en fin d'année.

M. Alexandre Tharin propose de reconduire le don de CHF 500.00 à l'Atelier Imagine-Mme Anne Roch. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Président, M. N. Bersier informe que les dates des séances pour 2022 seront communiquées en début d'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 20h45.

Le Président
N. Bersier

La Secrétaire
V. Meyer